



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MINGANIE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tenue le 24 janvier 2019 à 19 h en la salle du conseil, sise au 25 B, chemin des Forestiers, île d'Anticosti, lieu ordinaire dudit conseil et conformément au Code municipal sont présents son honneur le maire suppléant, madame Shawna Doucet et messieurs les conseillers, Yves Martin et Michel Charlebois.

Madame la conseillère, Hélène Boulanger et monsieur le maire, John Pineault sont absents.

Madame Diane Taillon, oma, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente agit comme greffière.

#### Ouverture de la séance ordinaire du 24 janvier 2019

Madame Shawna Douchet, maire suppléante, ouvre la séance ordinaire à 19 h après constatation du quorum.

#### 2019-01-204 : Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire

Ouverture de la séance ;  
Approbation de l'ordre du jour ;  
Approbation procès-verbaux

#### **1. Administration**

1. Acceptation des comptes à payer de la séance du mois de Janvier 2019;
2. Dépôt des états de revenus et dépenses au 31 décembre 2018;
3. Présentation – Règlement de taxation exercice financier 2019 et avis de motion;
4. Adoption règlement abrogeant le règlement R 133-09-17
5. Présentation règlement d'emprunt et avis de motion pour achat des immeubles rue Fleurus et 3, rue du couvent;
6. Résolution – Demande de modification – Sentier Transanticostien;
7. Adresses courriels – Sécurité;
8. Contrat pour coupe d'arbres – Pour toiture de l'église;
9. Vision Solaire inc. – Acceptation de soumission – Luminaires solaires;
10. Demande de commandite – Centre d'Action Bénévole de la Minganie;
11. École St-Joseph – Demande d'aide financière – Échange linguistique intra-Québec (PILIQ-AN) et souper spaghetti;

#### **P. Personnel**

1. M. Thibault – Demande de stage;

#### **2. Sécurité publique**

#### **3. Transport et Voirie**

#### **4. Hygiène du milieu**

#### **5. Frais de financement**

#### **6. Urbanisme et environnement**

#### **7. Loisirs et culture**

1. Demande financière pour entretien du sentier de ski de fond;
2. Projet endurance – Demande de réalisation à l'île d'Anticosti;
3. Panneau isolant – Toiture église – Acceptation;
4. Dépôt rapport – Fête de Noël

#### **8. Rapport des membres du conseil**

#### **9. Varia**

#### **10. Correspondance**



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

### 11. Période de questions

### 12. Clôture et levée de la session ordinaire

Donné à Port-Menier, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois appuyé par monsieur le conseiller, Yves Martin et résolu unanimement par les membres présents du conseil, d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 janvier 2019, tel que transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### 2019-01-205 : Approbation des procès-verbaux du 5 novembre et 3 décembre 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Martin, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'approuver, tel que déposé par la directrice générale les procès-verbaux du 5 novembre et 3 décembre 2018.

#### 2019-01-206 : Acceptation des comptes à payer de la séance du mois de janvier 2019 – 1.1

Les membres du conseil attestent avoir reçu la liste des comptes à payer, des dépenses incompressibles, des salaires et DAS pour la présente séance et en avoir pris connaissance.

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois appuyé par monsieur le conseiller, Yves Martin et résolu unanimement par les membres présents du conseil, d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2019 telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière au montant de 100 687.19 \$, déposée aux livres des procès-verbaux « comptes à payer », la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2018 au montant de 34 107.37 \$, les salaires et DAS du mois décembre 2018 au montant de 46 461.04 \$, pour un total de 181 255.60 \$.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2018 et 2019 afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

  
Diane Taillon, oma, gma  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

#### 2019-01-207 : Dépôt des états de revenus et dépenses au 31 décembre 2018 – 1.2

La directrice générale et secrétaire-trésorière résume, aux membres présents du conseil, les états revenus et dépenses au 31 décembre 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Martin, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil de déposer les états revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2018.

#### 2019-01-208 : Présentation du projet de règlement – Règlement de taxation exercice financier 2019 et avis de motion – 1.3

Monsieur le conseiller, Michel Charlebois donne un avis de motion et présente le projet de règlement 2019-02, règlement de taxation pour l'exercice financier 2019

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Martin et résolu unanimement par les membres présents du conseil, que le projet de règlement 2019-02, règlement relatif à la taxation pour l'exercice financier 2019, soit adopté.

Un avis public sera publié aux endroits désignés par les membres du conseil.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02

#### RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019, AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ

Attendu qu'il y a lieu, pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, de prévoir des recettes afin de pourvoir aux dépenses de l'exercice financier 2019 ;

Attendu que monsieur le conseiller, Michel Charlebois présente le règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2019 ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité aux membres présents du conseil;

Attendu qu'un avis de motion est dûment donné par monsieur le conseiller, Michel Charlebois

Par conséquent,

Il est proposé par :

Appuyé par:

Et résolu : Unanimement

Qu'il soit statué et ordonné et il est par le présent règlement, statué et ordonné ce qui suit, à savoir:

#### **Article 1 - Préambule**

Que le préambule fasse partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2 – Foncière**

Que le taux de la taxe foncière générale, pour l'exercice financier 2019 soit établi à 1,14 \$ / 100 \$ d'évaluation, pour tous les immeubles inscrits au rôle d'évaluation foncier en vigueur, pour l'exercice 2019.

#### **Article 3 - Tarification**

Que le taux de tarification soit établi tel que stipulé dans le règlement no. R 89-12-08, règlement décrétant l'établissement d'un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités.

#### **Article 4 - Répartition**

Que lorsque la taxe foncière générale annuelle est supérieure à 300,00 \$, le total du compte de taxes est réparti en six versements, dont le premier est dû trente jours après l'envoi du compte de taxes et les suivants sont déterminés comme suit, à savoir :

3 juin 2019      2 juillet 2019      1<sup>er</sup> août 2019      3 septembre 2019      1<sup>er</sup> octobre 2019

#### **Article 5 – Droit du deuxième versement et suivants**

Même lorsque qu'un versement des taxes n'est pas fait avant ou à la date d'échéance, les autres versements ne seront pas dus immédiatement, à la date d'échéance des versements échus de l'exercice en cours et les intérêts ne se calculent que sur les sommes dues à la date du versement, c'est à dire que les citoyens ne perdent en aucun cas leur droit au deuxième, troisième et suivants, advenant que l'un des premiers versements n'est pas fait à échéance.

#### **Article 6 – Taux d'intérêt**

Le taux d'intérêt pour tout compte de taxes ou autre compte échu est de 5% l'an pour l'exercice financier 2019.

#### **Article 7 – Taux de pénalité**

Le taux de pénalité pour tout compte de taxes et autre compte échu est de 5% l'an pour l'exercice financier 2019.

#### **Article 8 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

### **2019-01-209: Adoption du règlement – Abrogation du règlement R 133-09-17 – 1.4**

Attendu que le règlement numéro 2018-01 a dûment été présenté lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Martin, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil, que le règlement 2018-01, règlement relatif à l'abrogation du règlement R 133-09-07 concernant les frais de déplacement et de représentation, soit adopté.

Un avis public sera publié aux endroits désignés par les membres du conseil pour la mise en vigueur du règlement 2018-01 conformément à la Loi.

#### **Règlement numéro 2018-01, règlement abrogeant le règlement R 133-09-17 concernant les frais de déplacement et de représentation**

Attendu qu'il y a lieu d'abroger le règlement R 133-09-17, règlement concernant les frais de déplacement et de représentation;

Attendu que madame la conseillère Shawna Doucet a présenté, lors de la séance du 3 décembre 2018, le projet de règlement 2018-01;

Attend que madame la conseillère Shawna Doucet a donné un avis de motion relatif à l'abrogation dudit règlement, en date du 5 novembre 2018;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Martin, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil ce qui suit, à savoir :

Qu'il soit statué et ordonné et il est par le présent projet de règlement, statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

#### Article 1 – Préambule

Que le préambule fasse partie intégrante du présent règlement.

#### Article 2 – Abrogation

Que le règlement numéro R 133-09-17, règlement concernant les frais de déplacement et de représentation soit abrogé.

#### Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

### **2019-01-210: Présentation règlement d'emprunt et avis de motion pour achat des immeubles rue Fleurus et 3, rue du Couvent – 1.5**

Ce point est reporté à la séance ordinaire du conseil du 5 février 2019.

### **2019-01-211 : Résolution de modification – Sentier Transanticostien – 1.6**

Attendu que la Municipalité souhaite apporter des modifications à la demande d'utilisation du territoire public, numérotée 000477-18-909, portée auprès du MERN (ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles) dans le cadre du projet de sentier de randonnée Transanticostien;

Attendu que madame Diane Taillon, oma, gma, a remplacé monsieur Frédérick Lee, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier en date du 22 octobre 2018;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois appuyé par monsieur le conseiller, Yves Martin et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'autoriser madame Diane Taillon, oma, gma, directrice générale et secrétaire-



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti l'ensemble des documents relatifs au projet de sentier de randonnée Transanticostien, notamment ceux concernant la demande d'utilisation des terres publiques auprès du MERN pour ledit projet.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droit, toute politique ou résolution adoptée antérieurement à la présente résolution relativement au sujet ci-haut mentionné.

### **2019-01-212 : Adresses courriels – Sécurité - 1.7**

Attendu que les adresses courriels de la municipalité ne sont pas sécurisées;

Attendu qu'il y a lieu, pour la municipalité, de protéger tous les documents nominatifs ainsi que les documents confidentiels que la municipalité détient;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Martin, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil de demander à la firme STR, compagnie en informatique, de faire le nécessaire afin de sécuriser toutes les adresses courriels de la municipalité.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Diane Taillon, oma, gma  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

### **2019-01-213 : Contrat pour coupe d'arbres – Pour toiture de l'église - 1.8**

Attendu que les membres du conseil ont pris la décision que la toiture de l'église soit refaite en mélèze;

Attendu que la municipalité a demandé et reçu un certificat d'autorisation pour la coupe d'arbres;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Martin et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'autoriser la coupe de 1 000 arbres à 10,00 \$ l'arbre. Ce prix comprend la coupe, l'ébranchage et la sortie sur la route des billots ayant 12 pouces au petit bout.

Que toute personne désirant faire ce travail s'adresse à monsieur John Pineault pour toutes informations supplémentaires.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Diane Taillon, oma, gma  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

### **2019-01-214 : Vision Solaire inc. – Acceptation de soumission – Luminaire solaire – 1.9**

Attendu que la municipalité a demandé une soumission pour des luminaires solaires avec panneau solaire, contrôleur et batterie;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Martin, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'accepter tel que présentée, la soumission de Vision Solaire Inc. au montant de 15 185.00 \$ taxes en sus.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Diane Taillon, oma, gma  
Directrice générale/secrétaire-trésorière



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

### 2019-01-215 : Demande de commandite – Centre d'Action bénévole de la Minganie – 1.10

Attendu que la municipalité a reçu une demande de commandite du Centre d'Action bénévole de la Minganie;

Attendu que cet organisme ne dessert aucunement la municipalité;

Attendu que la municipalité a une politique de gestion concernant les dons, aides financières, et autres qui identifie que les organismes qui demande un soutien financier doivent offrir le service à la population locale;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Martin, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil de refuser cette demande puisque cette demande n'est pas conforme aux objectifs de la politique de gestion de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

### 2019-01-216 : École St-Joseph – Demande d'aide financière – Échange linguistique intra-Québec (PÉLIQ-AN) et souper spaghetti – 1.11

Attendu que l'École St-Joseph demande une aide financière dans le cadre du Programme d'échanges linguistiques intra-Québec (PÉLIQ-AN);

Attendu que la municipalité croit que cette activité sera bénéfique pour les élèves de la municipalité;

Attendu l'École St-Joseph demande aussi une aide financière soit en commanditant les aliments nécessaires à la préparation d'un souper-bénéfice (souper spaghetti) ou soit en fournissant des prix pour des tirages qui auront lieu durant la soirée, ce souper ayant lieu le 8 février 2019;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois appuyé par monsieur le conseiller, Yves Martin et résolu unanimement par les membres présents du conseil de consentir à une aide financière pour l'activité de l'échange linguistique au montant de 1 000 \$.

Que pour le souper-spaghetti, la municipalité défrayera le coût des pâtes et de la sauce à spaghetti.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

  
Diane Taillon, oma, gma  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

### 2019-01-217: M. Thibault – Demande de stage – P.1

Attendu que monsieur Michael Thibault doit effectuer un stage de cinq (5) semaines environ, du début avril à la mi-mai;

Attendu que le développement et/ou la commercialisation de l'offre touristique dans les territoires insulaires du Québec est le sujet qu'il a choisi;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Martin, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'autoriser M. Thibault à effectuer son stage sur le territoire de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti du début avril à la mi-mai 2019 sans coût pour la municipalité. Toutefois, la municipalité offrira un endroit où loger à M. Thibault, repas non inclus, pour toute la durée de son stage.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

  
Diane Taillon, oma, gma  
Directrice générale/secrétaire-trésorière



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

### **2019-01-218 : - Demande financière pour entretien du sentier de ski de fond – 7.1**

Attendu que monsieur Gilles Côté offre ses services pour l'entretien du sentier de ski de fond (chemin de l'Aéroport) moyennant le paiement du coût de l'essence nécessaire pour cet entretien;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Martin et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'accepter la demande de monsieur Gilles Côté pour l'entretien du sentier de ski de fond sur le chemin de l'Aéroport et de lui allouer un montant de 100 \$ pour la saison 2019 conditionnellement au dépôt des pièces justificatives d'achat d'essence ainsi qu'une statistique visant les travaux d'entretien du sentier.

Je, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2019 afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Diane Taillon, oma, gma  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

### **2019-01-219 : Projet endurance – Demande de réalisation à l'île d'Anticosti – 7.2**

Attendu que monsieur Daniel Poirier de l'entreprise Endurance Aventure demande l'autorisation d'organiser un événement sportif d'endurance sur l'île d'Anticosti;

Attendu que la municipalité n'a aucune objection à ce que cet événement sportif soit organisé sur l'île d'Anticosti;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Martin, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil, d'autoriser monsieur Daniel Poirier, de l'entreprise Endurance Aventure, à organiser «le projet événements internationaux île d'Anticosti» et ce conditionnellement à ce que l'entreprise demandante prenne en totalité l'organisation de l'événement.

Que monsieur Daniel Poirier entre en contact avec monsieur John Pineault, maire, afin d'être informé de tous ce qui concerne l'île d'Anticosti.

### **2019-01-220 : Panneau isolant – Toiture église – Acceptation – 7.3**

Ce point est remis à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

### **2019-01-221 : Dépôt rapport – Fête de Noël – 7.4**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres présents du conseil le rapport de la fête de Noël qui a eu lieu le 8 décembre dernier.

## **8. Rapport des membres du conseil**

Aucun rapport des membres du conseil

## **9. Varia**

## **10. Correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil présents la liste de correspondance du mois de janvier 2019 dont une lettre du ministère de l'Environnement relativement à la non-conformité des prises d'échantillon et des résultats non conformes.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

### 11. Période de questions

1. Coût supplémentaire pour véhicule au port de Port-Menier.
- 

### 2019-01-222 : Clôture de la séance ordinaire du 24 janvier 2019 - 12

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Martin, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil, de clôturer la séance ordinaire du 24 janvier 2019.

---

### Levée de la séance ordinaire du conseil du 24 janvier 2019 - 12

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame Shawna Doucet, maire suppléant, lève la séance ordinaire à 19 h 49.

Shawna Doucet  
Maire suppléant

Diane Taillon, oma, gma  
Directrice générale/secrétaire trésorière